

**Séance du Conseil de Ville
du 24 février 2020, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 26 / 2020**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 25 du 27 janvier 2020
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Sofia De Jesus Bernardo
 - Mme Emine Kamberov-Domazetova et ses enfants Murat, Tolga et Elif Kamberov
 - Mme Ares Khdir
 - Mme Amelia Juana Pasqualetti
 - M. Marsello Michele Stefanizzi et son épouse Mme Carmela Vita
 - Mme Milouda Wenger-Haloui
6. Développement de la motion 5.22/19 - "Route de la Communance : sortir de l'impasse", Alternative de gauche, Mme Tania Schindelholz
7. Réponse au postulat 4.09/19 - "Développer la démocratie participative II : pour une participation citoyenne au budget", Alternative de gauche, M. Pierluigi Fedele
8. Réponse au postulat 4.10/19 - "Projet de « Jardin de la biodiversité »", PS, M. Christophe Badertscher
9. Réponse au postulat 4.11/19 - "Allaiter tout en restant mobile", Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder
10. Réponse au postulat 4.12/19 - "FRED : ne pas surréagir aux sautes d'humeur de la bourse tout en maintenant une gestion rigoureuse", PS, M. Marc Ribeaud
11. Réponse à la motion 5.12/19 - "Pour un contrôle objectif et sérieux du respect des CCT lors d'adjudication des marchés publics communaux", PS, M. Laurent Crevoisier
12. Réponse à la question écrite 2.15/19 - "Manque de places de parc", UDC, Mme Laurence Studer
13. Réponse à la question écrite 2.16/19 - "L'assainissement thermique et énergétique des bâtiments privés progresse-t-il au rythme requis pour atteindre les objectifs fixés par la législation et la planification communale ?", PS, M. Marc Ribeaud
14. Réponse à la question écrite 2.20/19 - "Autorités communales : appréciation de la charge de travail", PCSI, Mme Suzanne Maitre
15. Divers

1. **COMMUNICATIONS**

M. Rémy Meury, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il rappelle l'invitation du Service UETP à la présentation du développement du secteur Gare sud, le 4 mars 2020, et informe qu'un exemplaire de PME Magazine est à la disposition de chaque conseiller de ville à l'entrée de la salle.

M. Meury souhaite la bienvenue à Mme Chloé Parrat, suppléante du groupe Alternative de gauche qui siège pour la première fois. Il félicite M. Iskander Ali pour sa nomination en qualité de député suppléant et indique que MM. Nicolas Caillet, apprenti à la Chancellerie communale, et Vito Bibione prendront quelques clichés du Conseil de Ville.

En dernier lieu, il prie l'assemblée d'observer une minute de silence à la suite du décès de M. Roger Meier, photographe attitré du Conseil de Ville.

2. APPEL

40 membres sont présents.

Conseil de Ville

M. Rémy **Meury**, président, Mme Florine **Jardin**, 1^{ère} vice-présidente, Mme Gaëlle **Frossard**, 2^e vice-présidente, MM. Khelaf **Kerkour** et Pascal **Domont**, scrutateurs.

Mme, M., Iskander **Ali**, Christophe **Badertscher**, Pierre **Brulhart**, Théo **Burri**, Pierre **Chételat**, Sophie **Chevrey-Schaller**, Patrick **Claude**, Laurent **Crevoisier**, Gaëtan **Farron**, Patrick **Frein**, Michel **Friche**, Carole **Frossard**, Christophe **Günter**, Besim **Hoxha**, Alexandre **Kaiser**, Thierry **Kamber**, Suzanne **Maitre-Schindelholz**, Agnès **Maeder**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Claude **Noirjean**, Marc **Ribeaud**, Céline **Robert-Charrue Linder**, Magali **Rohner**, Jude **Schindelholz**, Tania **Schindelholz**, Thérèse **Schindelholz**, Gabriel **Villemin**.

Sont excusés et remplacés

Mme Camille Borruat est remplacée par M. Grégoire **Mertenat**
 M. Jérôme Corbat est remplacé par Mme Chloé **Parrat**
 M. Pierre-Alain Fleury est remplacé par M. Jean-François **Gigon**
 M. Célien Milani est remplacé par M. Vincent **Nicoulin**
 Mme Annie Schneider est remplacée par M. Maël **Bourquard**
 Mme Laurence Studer est remplacée par M. Michel **Rottet**
 M. Mehmet Suvat est remplacé par Mme Jeanne **Boillat**

Est excusée

Mme Marie Blandino

Conseil communal

- M. Ernest **Borruat**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
- Mme Esther **Gelso**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Roland **Moritz**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 25 DU 27 JANVIER 2020

Le procès-verbal no 25 du 27 janvier 2020 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Patrick Frein, PDC-JDC, relevant les risques liés à l'usage de drones et les dangers pour les autres utilisateurs de l'espace aérien, notamment les hélicoptères de la Rega, souhaite une information concernant la réglementation sur l'utilisation de ces appareils et les responsables chargés de faire respecter ces dispositions.

M. Damien Chappuis, maire, indique que l'Office fédéral de l'aviation civile réglemente l'utilisation de drones, par exemple ce qui peut être filmé sans nuire aux autres services offerts à la population. Les Polices locale et cantonale veillent au respect de ces règles. A l'heure actuelle, Delémont n'a jamais été confrontée à un quelconque incident, même si les amateurs sont de plus en plus nombreux. Aussi, M. Chappuis suggère d'informer la population par un article dans une prochaine édition du *Delémont.ch*.

M. Patrick Frein est satisfait.

M. Maël Bourquard, PS, relève que, parmi les lignes régionales de transports publics pouvant disparaître dès 2022 faute de rentabilité, un tiers concerne le Jura et quatre Delémont, alors qu'elles permettent une connexion avec les villages voisins. De l'avis de M. Bourquard, les transports publics devraient être promus plutôt que délaissés et il regrette que la pérennité d'une ligne se base sur le taux de recouvrement plutôt que sur l'utilité publique et l'environnement. De ce fait, il demande au Conseil communal s'il entreprendra des démarches pour pérenniser les lignes régionales en question.

M. Ernest Borruat se dit préoccupé par ces suppressions, étant donné que les lignes régionales, aux côtés des TUD, permettent de couvrir l'ensemble du territoire delémontain. En l'occurrence, elles desservent entre autres le quartier de la Golatte, au contraire des TUD. Une séance avec Carpostal aura lieu en mars 2020, au cours de laquelle ce sujet sera abordé.

M. Maël Bourquard est partiellement satisfait.

M. Michel Rottet, UDC, relève le mauvais état de certains arbres plantés récemment dans différents quartiers de la ville et demande si, après leur plantation, ils bénéficient d'un apport suffisant en eau et en engrais durant les trois premières années.

M. Ernest Borruat indique que les mesures prises par la Voirie, vu les chaleurs des derniers étés, devraient favoriser les plantations, en particulier les bâches contenant 300 litres d'eau à poser au pied des arbres permettant un arrosage goutte-à-goutte. Ceux ayant bénéficié de cette mesure en 2019 ont survécu à la canicule. Ce matériel nécessite un seul arrosage hebdomadaire mais implique un grand travail lié au déplacement de la bâche et au programme afin que toutes les plantations en bénéficient.

M. Michel Rottet est satisfait.

Mme Magali Rohner, Alternative de gauche, souhaite savoir où en est le projet de conversion des trois cabines téléphoniques conservées aux alentours de la Vieille Ville, à l'heure actuelle uniquement décorées à l'occasion du dernier festival *Delémont'BD*.

M. Claude Schluchter informe que deux d'entre elles seront affectées à la Bibliothèque et mises en fonction sous peu, alors que la dernière sera incluse dans le parcours du Circuit secret, dont l'inauguration aura lieu prochainement.

Mme Magali Rohner est satisfaite.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, rapporte que les paroles de M. Damien Chappuis, maire, consécutivement à l'intervention de M. Patrick Frein lors de la séance du Conseil de Ville de fin janvier, relatées dans le procès-verbal ad hoc et la presse, ont choqué, même hors canton. M. Montavon estime que l'attaque de M. Chappuis s'adresse également aux citoyens ayant élu M. Frein au Légitatif. Aussi, il demande si Delémont compte trop d'habitants pour que la plus haute Autorité politique invite un commerçant et un élu du Conseil de Ville à déménager.

M. Damien Chappuis, maire, souligne que la plus haute Autorité politique de Delémont est le Légitatif, voire le peuple, mais en aucun cas le Conseil communal. Rappelant que tout procès-verbal ou article de presse est sujet à correction, M. Chappuis confirme ses propos, estimant avoir répondu aux attaques de M. Frein, et maintient que sa réponse reflétait sa volonté de l'instant. Il réitère être fier d'être Delémontain, tout en relevant que la ville ne compte pas trop d'habitants, le Conseil communal prenant toute disposition pour attirer de nouveaux citoyens et entreprises. A son sens, le développement de Delémont nécessite une étroite collaboration entre Exécutif et Légitatif.

M. Olivier Montavon n'est pas satisfait.

Mme Tania Schindelholz, Alternative de gauche, revient sur le communiqué de presse communal s'agissant de l'application plus stricte des directives du SEOD dès 2020. En particulier, la Voirie ne collectera plus les déchets pouvant être contenus dans des sacs taxés de 110 litres. De l'avis de Mme Schindelholz, la population n'a pas suivi l'ensemble de ces nouvelles directives, étant donné les nombreux déchets non ramassés, ce qui a provoqué une image négative de la Ville. Aussi, elle souhaite un complément d'information s'agissant du ramassage des déchets.

M. Ernest Borruat confirme les récentes dispositions prises par la Ville pour être en conformité avec les autres communes dépendant du SEOD. En particulier, les encombrants qui le peuvent doivent être déposés dans des sacs de 110 litres, d'où de nombreux objets non ramassés par la Voirie. D'autre part, ceux contenant de la ferraille doivent en être débarrassés pour être récoltés. Lors du dernier ramassage, la Voirie a étiqueté les objets non conformes avec une explication et la moitié d'entre eux a été reprise. Cette situation perdurera jusqu'au prochain ramassage des encombrants, qui fera l'objet d'une communication très active.

Mme Tania Schindelholz n'est pas satisfaite.

M. Laurent Crevoisier, PS, saluant la décision du Gouvernement jurassien de maintenir un contrat-type pour le commerce de détail, relève que cette Autorité conservera une grille de salaires prévoyant des revenus inférieurs au salaire minimum jurassien. Cet état de fait aura une influence sur les communes-

centres, étant donné que de nombreux commerces de détail s'y sont implantés. Aussi, M. Crevoisier demande au Conseil communal s'il entreprendra toute démarche utile auprès du Gouvernement pour qu'il revoie sa position en matière de salaires minimums dans la branche du commerce de détail.

M. Damien Chappuis, maire, se réjouit de la décision cantonale. En revanche, le Conseil communal s'interroge sur la non-application de la loi ad hoc, ce qui provoquera une baisse de revenus pour les travailleurs du commerce de détail et une diminution des recettes fiscales. De plus, parmi eux, ceux qui ne bénéficient pas d'un salaire suffisant font appel aux services sociaux, financés par les collectivités publiques. Finalement, l'Exécutif se demande si cette loi votée par le peuple jurassien est correctement appliquée. M. Chappuis informe que la Ville prendra contact avec le Gouvernement par écrit, dont elle communiquera la réponse ultérieurement.

M. Laurent Crevoisier est partiellement satisfait.

Mme Sophie Chevrey-Schaller, PCSI, estime que le nouvel aménagement du giratoire de Rossemaison entraîne des désagréments pour les cyclistes, notamment les débris jonchant le sol que la balayeuse repousse sur la piste utilisée par les vélos, ce qui nuit à leur sécurité. Le Conseil communal a-t-il connaissance de ces difficultés et prendra-t-il toute mesure pour garantir la sécurité des deux-roues par un entretien des pistes cyclables identique à celui des routes ?

M. Ernest Borruat n'est pas du même avis, empruntant lui-même cette route à vélo régulièrement. Il précise que les règles ont quelque peu changé dans ce giratoire, en ce sens que les véhicules doivent se déplacer à l'intérieur puis à l'extérieur du rond-point. Toutefois, dans le sens est-ouest, la vitesse des automobilistes semble plus élevée. M. Borruat rappelle que, dans les giratoires, les cyclistes doivent circuler au milieu et non à droite de la chaussée. Il confirme les débris laissés sur le bord de la route, raison pour laquelle il demandera à la Voirie d'accorder une attention particulière au balayage de ce secteur. En dernier lieu, il rappelle que la route en question est cantonale et que les Ponts et chaussées se sont chargés de cet aménagement.

Mme Sophie Chevrey-Schaller est partiellement satisfaite.

5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

M. Damien Chappuis, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes, qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- Mme Sofia De Jesus Bernardo
- Mme Emine Kamberov-Domazetova et ses enfants Murat, Tolga et Elif Kamberov
- Mme Ares Khdir
- Mme Amelia Juana Pasqualetti
- M. Marsello Michele Stefanizzi et son épouse Mme Carmela Vita
- Mme Milouda Wenger-Haloui

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.22/19 - "ROUTE DE LA COMMUNANCE : SORTIR DE L'IMPASSE", ALTERNATIVE DE GAUCHE, MME TANIA SCHINDELHOLZ**

Mme Tania Schindelholz, Alternative de gauche, relève le problème du bruit existant depuis longtemps à la route de la Communance, découlant du développement de la zone industrielle. En effet, quelque 4'700 véhicules l'empruntent quotidiennement et une pétition, en 2014 déjà, demandait des mesures réduisant les nuisances générées par le trafic. De plus, le crédit-cadre pour l'assainissement du bruit routier, voté en 2015, était destiné à assainir d'ici à 2018 les tronçons occasionnant un bruit excessif, comme le requièrent les exigences fédérales. Toutefois, la route en question n'a bénéficié d'aucune mesure efficace avant 2019, même si les limites sonores y sont dépassées, et les nombreux échanges avec les riverains n'ont pas fait progresser la procédure en cours. L'assainissement de la route est prioritaire pour assurer des conditions décentes aux riverains, les nuisances sonores ayant des effets négatifs sur la santé, comme le prouvent les études fédérales et internationales. Mme Schindelholz relève la mesure proposée par la Ville, visant à réduire le trafic, qui a toutefois rencontré un nombre record d'oppositions. Durant les séances de conciliation, des pistes basées sur les études fédérales ont été évoquées mais la pose d'un revêtement phonoabsorbant semble être la mesure prioritaire, pour le bien-être des riverains de la route de la Communance et de la route de Rossemaison. Mme Schindelholz relève

qu'un revêtement phonoabsorbant réduit les nuisances engendrées par la route, toute réduction du bruit routier agissant positivement sur la santé. D'autre part, cette mesure n'est pas soumise à publication, ce qui évite les éventuelles oppositions. Mme Schindelholz estime nécessaire d'entreprendre cette démarche rapidement, même si la Commune devra trouver des mesures complémentaires de manière participative et avec l'avis d'experts.

M. Ernest Borruat souligne que la Ville a reporté la réfection de la route de la Communance en raison des travaux à réaliser à la rue du Vieux-Château, où les réseaux nécessitent une rénovation urgente due aux nouveaux quartiers du Mexique. M. Borruat informe que le Conseil communal accepte cette motion demandant la pose d'un revêtement phonoabsorbant, qui sera financé par le crédit-cadre des routes et par celui lié à l'assainissement du bruit routier. En revanche, il met en évidence la mesure 1.39 du Plan directeur (création d'un axe de mobilité douce à la route de la Communance) que la Ville ne pourra pas mettre en œuvre. Cette décision mettra un terme aux oppositions, le Conseil communal ayant initialement l'objectif de régler la problématique du trafic dans une zone plus large. En cas d'acceptation de la motion, la Ville posera le revêtement en 2020 mais, faute de temps dans les Services UETP et SID, ne rénovera pas les réseaux avant une dizaine d'années, même s'ils font l'objet de fuites, étant donné que ces infrastructures ne sont pas amorties. Le coût des travaux s'élève à Fr. 200'000.-.

Mme Florine Jardin, PCSI, rapporte que son groupe acceptera la motion pour permettre l'étude des autres mesures d'amélioration dans un cadre serein. En effet, la décision d'instaurer un sens unique à la route de la Communance a provoqué l'opposition des habitants de cette rue et de la route de Rossemaison, étant donné que cette mesure y reporte le trafic. La pose d'un revêtement phonoabsorbant réduira le bruit, nuisance que la Ville aurait dû régler depuis longtemps. Le Conseil communal pourra de plus examiner d'autres alternatives que le sens unique (interdiction du transit poids lourd, création d'une zone 30 km/h, accès à la zone industrielle par la route de contournement uniquement, par exemple). Les oppositions ne sont pas encore tranchées et le groupe PCSI invite le Conseil communal à revoir sa position s'agissant du sens unique.

M. Khelaf Kerkour, PDC-JDC, relève un danger pour les habitants du quartier des Traversins, dont la sortie débouche sur la route de Rossemaison, entre un virage qui masque la visibilité et un passage piétons. Les automobilistes de la route de la Communance sortant par cette intersection facilitent la sortie de ceux provenant des Traversins. Augmenter le trafic à la route de Rossemaison accroîtrait encore le danger pour les habitants des Traversins. M. Kerkour se dit satisfait du futur revêtement de la route de la Communance, même si cette mesure ne résout pas entièrement les nuisances. Aussi, le groupe PDC-JDC soutiendra cette motion.

M. Pierre Brulhart, PS, informe du scepticisme de son groupe sur cette motion. D'un côté, il estime qu'un revêtement phonoabsorbant peut sembler être une solution à court terme, tout en relevant d'autres alternatives, comme la réduction du trafic et des vitesses de circulation ou un accès réservé uniquement aux bordiers, entre autres. La solution préconisée par la motion ne résoudra pas les problèmes liés à la sécurité des piétons, des cyclistes et des autres usagers de la route et il craint qu'une fois le revêtement posé, l'Exécutif renonce à examiner d'autres mesures. Aussi, il demande un complément d'information s'agissant des mesures favorisant la mobilité douce que le Conseil communal abandonnerait à court terme, alors que de telles mesures sont incluses dans les projets d'agglomération. L'abandon du sens unique paraît également satisfaire l'Exécutif, M. Brulhart estimant que la motion semble lui retirer une épine du pied. Conscient de la nécessité de trouver une solution, toutefois durable, il rappelle que le crédit-cadre ad hoc voté en 2015 prévoyait l'année suivante la pose de ce revêtement à la route de la Communance. La motion demande ainsi au Conseil communal de réaliser une décision du Conseil de Ville prise quatre ans auparavant. De l'avis du groupe socialiste, l'Exécutif n'accorde pas aux habitants de ce quartier la considération qu'ils méritent et il s'étonne du revirement de position de cette Autorité depuis octobre dernier, par l'abandon du sens unique et l'acceptation du revêtement phonoabsorbant. M. Brulhart souhaite connaître le calendrier pour la suite du dossier. En conclusion, il indique que son groupe est convaincu de la nécessité d'assainir rapidement le bruit routier à la route de la Communance mais il doute de la solution prévue, raison pour laquelle il attend les réponses du Conseil communal sur les points soulevés, en particulier les mesures de modération du trafic. Il souhaite une interruption de séance pour déterminer sa position définitive sur la motion.

M. Pierre Chételat, PLR, regrette que cette alternative ne permette pas de rénover les réseaux, d'autant qu'un revêtement phonoabsorbant l'est beaucoup moins après des fouilles. Toutefois, les contacts avec certains habitants du quartier semblent prouver que cette mesure peut être une solution, raison pour laquelle son groupe acceptera la motion.

M. Marc Ribeaud, PS, souligne que la mesure proposée modifie la planification décidée en 2015 par le cadastre du bruit, qui prévoit les travaux à la route de la Communance en 3^e priorité. D'autre part, des mesures sur la régulation du trafic devaient être prises auparavant. En sa qualité de membre de la CGVC, M. Ribeaud estime que la pose de ce revêtement nécessitera une demande de crédit supplémentaire à

soumettre au Conseil de Ville, étant donné qu'elle n'est pas incluse dans les crédits précédents. De plus, l'assainissement de la route de Porrentruy et du faubourg des Capucins est également prioritaire car ces voies accueillent davantage de circulation. M. Ribeaud craint que ces travaux ne soient reportés, d'autant que le secteur compte un passage piétons à la hauteur de la Porte de Porrentruy, pour lequel des mesures de modération du trafic s'avèrent adéquates. A titre d'exemple, il cite la ville de Lausanne qui, avant toute pose de revêtement phonoabsorbant, instaure de telles mesures. Il craint que la Ville investisse dans ce revêtement et qu'elle se rende compte par la suite que les meilleures mesures découlent des limitations de vitesse, ce qui en même temps améliore la sécurité. Pour cette raison, M. Ribeaud s'opposera à la motion qui modifie une planification rationnelle des travaux.

Mme Tania Schindelholz, Alternative de gauche, remerciant les intervenants pour leur soutien, rappelle que la motion stipule que la Ville devra prendre d'autres mesures d'amélioration ultérieurement et de manière réfléchie. La solution préconisée n'est pas définitive mais elle représente la meilleure alternative pour l'heure, en association avec d'autres mesures. La pose d'un revêtement phonoabsorbant lui semble une solution durable malgré les canalisations à entretenir. Parallèlement aux coûts engendrés, Mme Schindelholz invite à réfléchir au bénéfice pour la population, tout en relevant le report du délai accordé pour l'assainissement routier à fin 2021. Elle admet que d'autres tronçons méritent une rénovation.

M. Ernest Borruat met en exergue le respect qu'accorde le Conseil communal aux habitants du sud des voies, précisant les démarches entreprises pour résoudre le problème de la route de Communance. En effet, trois variantes ont été étudiées avant de proposer le sens unique. La pose du revêtement phonoabsorbant sera totalement sous-traitée, ce qui ne modifiera pas la planification des autres chantiers. En matière de modération du trafic, limiter la vitesse à 30 km/h réduit environ quatre fois le bruit. Toutefois, vu l'opposition des citoyens de Courroux à cette mesure pour la traversée du village, le Conseil communal y a renoncé pour la route de la Communance, utilisée comme route de transit depuis Courtételle. M. Borruat indique que le changement de position du Conseil communal est dû à la prise en compte de différents paramètres, le revêtement phonoabsorbant étant la solution rapide pour répondre à la demande des habitants, conjointement à d'autres mesures, notamment une étude pour réguler le trafic des camions dont l'accès devrait se faire par le rond-point à l'ouest de Delémont. Finalement, les services communaux ne pourraient pas procéder à la rénovation des réseaux actuellement, étant donné que ces derniers ne sont pas encore entièrement amortis. De ce fait, une importante dépense serait intervenue à charge du budget communal et non dans la rubrique autofinancée des SID.

M. Pierre Brulhart, PS, demande une interruption de séance.

DECISION : la séance est interrompue.

DECISION : la motion 5.22/19 - "Route de la Communance : sortir de l'impasse", Alternative de gauche, Mme Tania Schindelholz, est acceptée par 33 voix contre 2.

7. RÉPONSE AU POSTULAT 4.09/19 - "DÉVELOPPER LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE II : POUR UNE PARTICIPATION CITOYENNE AU BUDGET", ALTERNATIVE DE GAUCHE, M. PIERLUIGI FEDELE

M. Damien Chappuis, maire, indique que ce sujet, tout comme l'introduction de la motion populaire, sera traité par la commission spéciale chargée de réviser le ROCM. Ce règlement sera ensuite soumis au Conseil de Ville puis au peuple pour approbation.

8. RÉPONSE AU POSTULAT 4.10/19 - "PROJET DE « JARDIN DE LA BIODIVERSITÉ »", PS, M. CHRISTOPHE BADERTSCHER

M. Ernest Borruat indique que le Conseil communal est favorable à ce projet, étant donné que, si la ville paraît verte, le gazon anglais et les haies de thuyas ne favorisent pas la biodiversité. Le Conseil communal envisage la réalisation d'un sentier didactique avec panneaux expliquant les réalisations de la Voirie, notamment aux abords de l'Espace-Jeunes ou dans les jardins du Château. Le sentier, estimé à quelque Fr. 20'000.-, permettra aux citoyens qui le souhaitent d'améliorer la biodiversité dans leur jardin.

9. RÉPONSE AU POSTULAT 4.11/19 - "ALLAITER TOUT EN RESTANT MOBILE", ALTERNATIVE DE GAUCHE, MME CÉLINE ROBERT-CHARRUE LINDER

Mme Esther Gelso informe que le site www.mamamap.ch compte aujourd'hui dix lieux en plus des deux pharmacies Cattin déjà inscrites (droguerie Morgenthaler, centre de puériculture jurassien, Banque Raiffeisen, Centre sportif de la Blancherie, Clinique vétérinaire, ludothèque et bibliothèque). Des entreprises se sont également annoncées mais elles doivent encore répondre à certains critères.

10. RÉPONSE AU POSTULAT 4.12/19 - "FRED : NE PAS SURRÉAGIR AUX SAUTES D'HUMEUR DE LA BOURSE TOUT EN MAINTENANT UNE GESTION RIGOUREUSE", PS, M. MARC RIBEAUD

M. Damien Chappuis, maire, informe avoir relayé au comité du FRED le souhait du Conseil de Ville exprimé dans ce postulat. Ce comité, indépendant dans la gestion de la caisse de pensions, a estimé non nécessaire de reconduire une étude et, dans sa majorité, a refusé de donner suite au postulat. En revanche, il en tiendra compte lorsqu'il procédera à un prochain examen. En dernier lieu, M. Chappuis propose de convier l'auteur à une prochaine séance du comité, afin qu'il puisse lui expliquer sa volonté et, le cas échéant, définir un calendrier.

11. RÉPONSE À LA MOTION 5.12/19 - "POUR UN CONTRÔLE OBJECTIF ET SÉRIEUX DU RESPECT DES CCT LORS D'ADJUDICATION DES MARCHÉS PUBLICS COMMUNAUX", PS, M. LAURENT CREVOISIER

M. Ernest Borruat indique que depuis le dépôt de cette motion, le Service UETP mentionne cette exigence dans ses appels d'offres et les attestations des commissions paritaires doivent être fournies. Une fois le mandat attribué, les commissions paritaires sont compétentes pour contrôler le respect des conventions.

12. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.15/19 - "MANQUE DE PLACES DE PARC", UDC, MME LAURENCE STUDER

M. Michel Rottet, UDC, en l'absence de Mme Laurence Studer, indique que cette dernière est partiellement satisfaite et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Michel Rottet, UDC, s'exprimant au nom de Mme Studer, relève le problème de stationnement à la gare, accru encore par la fermeture du parking de la Poste. A son sens, le dynamisme de ce quartier passe par l'ouverture au public du parking de Strate-J et non de celui du Comptoir, trop éloigné des commerces. L'Exécutif peut-il poursuivre ses démarches dans ce sens ?

M. Ernest Borruat rappelle les discussions du Conseil communal avec les Autorités cantonales en vue de l'ouverture du parking de Strate-J, lesquelles n'ont pas abouti. Les motifs en sont les normes VSS, prévoyant que des places doivent rester en permanence à la disposition des utilisateurs du bâtiment, et les coûts à charge de la Ville, comme les équipements notamment. Les tractations n'ont pas non plus permis de s'accorder sur les recettes. De plus, si l'objectif initial consistait en l'utilisation publique du parking, le projet prévoyait deux niveaux de stationnement alors qu'un seul a été construit. M. Borruat met en évidence l'ouverture du parking de la Halle des Expositions, proche du centre-gare, qui contribue à améliorer la situation du parage dans ce secteur. De plus, les contrôles plus intenses de la Police assurent une offre de stationnement suffisante. Si la situation n'est pas satisfaisante pour l'heure, elle le deviendra à l'achèvement des travaux du Théâtre du Jura et de Poste Immobilier.

13. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.16/19 - "L'ASSAINISSEMENT THERMIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PRIVÉS PROGRESSE-T-IL AU RYTHME REQUIS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LA LÉGISLATION ET LA PLANIFICATION COMMUNALE ?", PS, M. MARC RIBEAUD

M. Marc Ribeaud, PS, est satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Marc Ribeaud, PS, rappelle l'attention qu'accorde son groupe à ce sujet depuis longtemps, notamment la prise en compte du développement de thermoréseaux à Delémont. Il constate l'installation de nombreuses pompes à chaleur, estimant toutefois que des équipements de chauffage à distance par le bois ou la géothermie s'imposeront pour atteindre les objectifs des stratégies énergétiques 2035 et 2050. A son sens, l'isolation thermique des bâtiments pour économiser les énergies est la voie à favoriser. Dans ce cadre, si le Canton du Jura est en bonne position, moins d'un bâtiment privé sur 100 a été assaini ces dix dernières années à Delémont, alors que 1 % doit être atteint pour répondre aux objectifs de la stratégie énergétique 2050. Ce faible taux relève peut-être d'un manque d'intérêt des propriétaires et éventuellement de procédures complexes pour l'obtention de permis et de subventions, ce que la Commune et le Canton pourraient simplifier. M. Ribeaud estime que cette inertie donne raison aux militants en faveur du climat et il espère que, comme par le passé, la société changera de cap en matière d'environnement.

14. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.20/19 - "AUTORITÉS COMMUNALES : APPRÉCIATION DE LA CHARGE DE TRAVAIL", PCSI, MME SUZANNE MAITRE

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, est satisfaite.

15. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposés :

- **question écrite 2.02/20** - "Autorisations de stationnement permanent en Vieille Ville", PLR, M. Michel Friche
- **question écrite 2.03/20** - "SI - Factures inhabituelles que faire ?", PLR, M. Pierre Chételat
- **question écrite 2.04/20** - "Tournoi scolaire « CREDIT SUISSE CUP 2020 » : les enfants balle au pied, les parents mal aux pieds...", PLR, M. Michel Friche
- **interpellation 3.01/20** - "Politique du logement, que fait le Conseil communal ?", PS, M. Pierre Brulhart
- **postulat 4.01/20** - "Pour la mise en place d'une politique des aînés (Delémont, une ville où il fait bon prendre sa retraite)", PLR, M. Michel Friche
- **postulat 4.02/20** - "Projet pilote de tarification de la mobilité à Delémont", Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder
- **motion 5.01/20** - "Rendre Delémont et sa place économique attractives", PLR, M. Pierre Chételat

La séance est levée à 20 h 40.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Rémy Meury

Nadia Maggay

Delémont, le 5 mars 2020